



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit Avril à vingt heures minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Avril 2024.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Corinne KRDZALIC, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Mickael LAMIDÉ, Marie-Pierre RICORDEL, Fabrice CHAMPALLE, Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Géraldine TABART.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 14 Mars 2024

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

022/2024 La Forge : Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre

Yvon RIALLAND, adjoint aux bâtiments communaux, présente au Conseil municipal la proposition d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé d'intégrer à la mission de l'équipe de maîtrise d'œuvre les travaux liés aux panneaux photovoltaïques et d'ajouter une étude hydraulique (obligation fixée par le PLU) pour la gestion des eaux de pluie à la parcelle. Le nouveau montant prévisionnel des travaux s'élève donc à 1 455 000 € HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre au stade APD sont donc de 169 900 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

023/2024 La Forge : Demande de PST 2024

La Commune peut chaque année présenter au Département des dossiers pour un montant total de 750 000 € et obtenir une aide financière de 20%.

Pour les gros projets, l'aide peut être demandée sur 3 tranches annuelles consécutives.

Le coût global du projet La Forge s'élevant à ce jour à 1 772 500 € HT et les travaux devant se dérouler sur 2 années, l'aide du Département pourra être sollicitée sur 2 années : 2024 et 2025.

Il est proposé de fixer le montant de la 1^{ère} tranche pour l'année 2024 à 721 500 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Sollicite le PST 2024 pour le projet La Forge sur la 1^{ère} tranche pour un montant de dépenses de 721 500 € HT.
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Yvon RIALLAND en profite pour faire un point sur l'avancement du projet :

Le bâtiment a été dépollué et démolé en Février. L'appel d'offres est en cours de rédaction, il devrait se dérouler en Mai. Le choix des entreprises pourrait intervenir en Septembre pour un démarrage des travaux en fin d'année.

024/2024 Programme de voirie 2024 : Demande de PST 2024

Hervé LEFEBVRE, Adjoint au Cadre de Vie, présente au conseil municipal le programme de voirie 2024. Il concerne les travaux suivants :

- Création d'un trottoir bateau Rue de Bellevue
- Remplacement des bordures du rond-point de Ker-Anna
- Travaux d'écoulement des eaux pluviales Rue de Kergourd
- Installation de conteneurs semi-enterrés Rue du Stade

Le montant estimatif des travaux est de 28 500 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Sollicite le PST 2024 pour le programme de voirie 2024 pour un montant de dépenses de 28 500 € HT.
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Michel LEVESQUE demande si une intervention est prévue sur la route de Kérizel/Noy car elle est très abimée.

Hervé LEFEBVRE lui répond que le montant de l'enveloppe budgétaire pour les travaux de voirie étant limité cette année, des choix ont dû être faits pour définir le programme des travaux. Il demandera aux services techniques de se rendre sur place pour voir ce qu'il peut être fait.

025/2024 Rénovation VVA : Choix des entreprises

Hervé LEFEBVRE, adjoint au cadre de vie, présente au Conseil Municipal les résultats de la seconde consultation des entreprises pour les travaux de rénovation du VVA (construction d'un accueil, d'un logement PMR et la réfection d'une partie du parking)

Il rappelle que des travaux de désamiantage et de démolition ont d'ores et déjà été réalisés sur les logements n°1, 5, 7, 9 et le logement du gardien.

La consultation s'est déroulée du 21/02 au 25/03/2024 et portait sur 10 lots.

Après analyse, le maître d'œuvre propose de retenir les entreprises les mieux-disantes, à savoir :

LOTS	ENTREPRISE		Montant TOTAL HT
Lot 1 - VRD	OILLIC	Theix-Noyal (56)	62 545,03 €
Lot 2 - Gros-Œuvre	SAS THEBAUD	Marzan (56)	22 400,00 €
Lot 3 - Charpente, ossature, menuiseries extérieures	GUYOT	Muzillac (56)	62 829,04 €
Lot 4 - Couverture, bardage métallique			
Lot 5 - Menuiseries intérieures	LE CADRE	Questembert (56)	3 991,19 €
Lot 6 - Isolation, cloisons sèches	GUILLOTIN	Caden (56)	28 651,09 €
Lot 7 - Revêtements de sols et murs	ANDRIANO	Ambon (56)	14 589,22 €
Lot 8 - Peinture	ANDRIANO	Ambon (56)	6 500,00 €
Lot 9 - Electricité, chauffage, VMC	DC ENERGIE	Muzillac (56)	34 100,00 €
Lot 10 - Plomberie	NAVARRO	Ambon (56)	13 548,30 €

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Décide de retenir les entreprises ci-dessus
- Déclare la consultation sur le lot n°4 infructueuse et décide de relancer une consultation.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

026/2024 Convention Application des Droits du Sol avec Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

Depuis Juillet 2015, la commune d'Arzal a signé avec GMVA une convention tripartite en vue de l'instruction par cette dernière de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur le territoire.

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, la compétence en matière de police de la publicité a été transférée au Maire de la Commune. GMVA propose aux communes qui le souhaitent que les dossiers d'enseignes puissent être instruits par le service ADS, dans le cadre du service commun existant. Une nouvelle convention est donc rendue nécessaire pour intégrer cette faculté proposée aux communes.

Le coût de l'instruction est fixé à 100 € / dossier pris en charge par le service ADS.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction des actes ADS, de nombreuses données SIG sont mobilisées. De la qualité de ces données dépend la conformité de l'instruction des dossiers et donc la sécurité juridique des actes. Aussi, GMVA prévoit une prestation complémentaire d'assistance SIG en cas d'élaboration, révision, modification ou mise à jour du document d'urbanisme de la commune nécessitant la mise à jour des données PLU SIG : cette prestation d'un montant de 500 € TTC sera facturée à la commune afin de vérifier et éventuellement corriger les données SIG avant qu'elles soient mise en ligne sur le Géoportail.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes résiliera de plein droit la précédente convention applicable à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Autorise le Maire à signer la convention et ses annexes proposées par GMVA et relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des dossiers d'enseignes,
- Sollicite le service ADS pour l'instruction de ses dossiers d'enseignes.
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

027/2024 Convention avec la Maison de l'Enfance de Muzillac

Cette convention établie les modalités de refacturation entre communes des frais extrascolaires (ALSH mercredi, ALSH vacances) et du multi-accueil. La précédente convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

La commune de résidence s'engage à participer financièrement pour la présence des enfants de leur commune bénéficiant d'une autorisation d'inscription aux structures de la commune de Muzillac.

Les tarifs servant de base à la refacturation sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal de Muzillac et calculés en fonction du reste à charge des services. Les refacturations se font mensuellement.

Cette nouvelle convention est conclue pour les années 2024 à 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Autorise le Maire à signer la convention relative à la prise en charge financières des services

ALSH et Multi-Accueil lors de leur fréquentation par des familles d'Arzal.

028/2024 Convention avec l'Avant-Garde Football pour l'entretien des maillots

L'Avant-Garde Football a installé un lave-linge et un sèche-linge pour pourvoir à l'entretien des maillots de ses licenciés.

Il est proposé de conclure une convention afin que la Commune refacture à l'association les coûts de consommation d'eau et d'électricité relatifs à l'utilisation des machines.

Cette refacturation est basée sur l'estimation suivante du coût pour 230 lessives/an

Un forfait de 150 € sera demandé chaque année à l'association.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

- Autorise le Maire à signer une convention pour la refacturation des consommations électriques et d'eau potable à l'association Avant-Garde Football,
- Fixe le montant forfaitaire à 150 €.

029/2023 Acquisition de la parcelle C 276 appartenant à M. BARBOT Thierry

Le service des domaines en charge de la succession déclarée vacante de M. BARBOT Thierry a également sollicité la Commune pour acquérir une parcelle appartenant à M. BARBOT, cadastrée C 276, d'une superficie de 5 119 m², sise entre le village de Lantier et le Parc d'Activités de l'Estuaire.

L'estimation des domaines est de 0,34 € le m² soit la somme de 1 700 €.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée C 276 au prix de 1 700 €,
- Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition,
- Dit que la Commune prendra en charge les frais de notaire,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Elections européennes le Dimanche 9 Juin 2024 :

Un planning de permanence pour cette journée sera proposé aux élus lors du prochain conseil municipal

- Terrain des PEP :

La mairie a reçu copie du courrier adressé par les PEP56 au Président de la Compagnie des Ports du Morbihan dans lequel ils expliquent qu'ils se laissent jusqu'à la fin juin pour décider s'ils maintiennent ou pas la mise en vente du site d'Arzal.

- Travaux de clôture au Moustoir :

Des travaux de pose d'une clôture sont actuellement en cours afin de protéger la dune contre le stationnement abusif des véhicules.

- Vilaine en Fête :

La manifestation se déroulera le Vendredi 10 Mai au Barrage d'Arzal. La restauration et la buvette sont organisées par les associations de Basket de de Football.

Les élus serviront l'apéritif aux équipages à partir de 18H00.

Marie-Odile JARLIGANT informe le conseil de la présence de Jean-Claude BEAUQUESTE, Maire de St Pé de Bigorre.

- Animation Athlétisme :

Le club d'Athlétisme de Noyal-Muzillac proposera une animation le Mardi 30 Avril de 12h à 17h au Complexe Michel LE CHESNE pour les enfants qui le souhaitent. Entrée libre, sans inscription.

- Pique-Nique le 23 Juin 2024 :

La Commission Cohésion Sociale organise un grand pique-nique ouvert à tous le dimanche 23 Juin de 12h à 17h sur le site de l'Ancienne école, Rue du Stade. L'apéritif et une animation seront offerts par la municipalité.

- Eaux et Vilaine :

Hervé LEFEBVRE informe le Conseil Municipal qu'Eaux et Vilaine va proposer aux CM1 et CM2 des écoles du territoire des animations sur le thème du cycle de l'eau et le bocage. Les écoles intéressées doivent se faire connaître.

- Circulation des poids-lourds en transit :

2 arrêtés municipaux ont été récemment pris afin d'interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes en transit dans le bourg et dans le village de Lantiern. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules desservant la Commune.

- Conseil Municipal des Enfants

Lors de la dernière réunion de la Commission Cohésion Sociale, il a été proposé d'organiser une visite du Conseil Départemental et de la Préfecture aux enfants du CME au cours du 2^{ème} semestre 2024. Marie-Odile JARLIGANT confirme la faisabilité du projet et propose de se regrouper avec les communes de Marzan et Ambon qui ont également fait cette demande.

- Bulletin Municipal

Les articles pour le prochain bulletin municipal devront être envoyés pour le 30 Avril dernier délai.

- Concours des Maisons Fleuries :

La Commission recherche des propriétaires pour candidater dans la catégorie Potager visible de la rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochains Conseils municipaux :

Jeudi 16 Mai 2024 – Jeudi 13 Juin